



Appel à projets CLAS 2025-2028

Cahier des charges

Relatif à l'Appel à projets
Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
2025 - 2028

Date de clôture de la campagne
LE 26 MAI 2025

Les dossiers sont à transmettre sous Elan :
Pôle parentalité - Développement Social de la Caf du Var
✉ parentalite@caf83.caf.fr

Préambule et orientations nationales

La circulaire interministérielle du 8 juin 2011 rappelle que l'accompagnement à la scolarité a été mis en place pour contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Il s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés de l'école élémentaire au lycée.

Ces actions doivent s'exercer dans un cadre laïque, assurant la mixité des garçons et des filles. Elles sont ouvertes sur l'ensemble du territoire national et en priorité dans les quartiers prioritaires et les territoires en éducation prioritaire. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) s'inscrit dans les dispositifs relevant du Comité national de soutien à la parentalité.

Il a pour spécificité de s'adresser aux enfants, ainsi qu'à leurs parents.

Il recouvre les actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) s'inscrit donc dans la dynamique des actions de soutien à la parentalité et notamment du Réseau de l'animation parentalité dont il est complémentaire.

Les projets 2025-2028 doivent être en conformité avec les attendus du référentiel CLAS que vous pouvez consulter dans les annexes sur le site : <https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/clas-appel-projets-et-candidatures>



Cette année, l'appel à projets Clas s'adresse :

- ✓ **aux porteurs de projets n'ayant pas opté pour la pluriannualité l'année dernière et souhaitant renouveler leur demande 2024-2025**
- ✓ **aux nouveaux porteurs de projets**

Les orientations stratégiques de la Caf du Var

A partir de 2025-2026 et jusqu'en 2028, le comité technique départemental du CLAS poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- ✓ Le développement d'un axe d'intervention auprès des parents les impliquant dans leurs actions et valorisant leurs compétences.
- ✓ La mise en place d'actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école.

Cette dimension du soutien à la parentalité est encore inégalement investie par les porteurs et constitue une marge de progression importante pour ce dispositif.

L'enjeu est donc d'un renforcement de la dimension qualitative des actions CLAS sur le champ notamment du soutien à la parentalité.

Les projets CLAS présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- ✓ Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental ;
- ✓ S'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires
- ✓ Rechercher une articulation avec les autres actions de soutien à la parentalité mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducative, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local). Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

Les projets d'actions CLAS

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ne peuvent en aucun cas être considérées comme une alternative à l'école.

Elles sont prioritairement conduites dans une volonté d'accompagnement des familles dans le suivi et la compréhension de la scolarité des enfants et dans leur dialogue avec l'école.

Elles mettent l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, la régularité et l'organisation du travail personnel, la méthodologie, le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir.

L'accompagnement à la scolarité propose aux enfants et aux jeunes des activités ou des situations qui facilitent les apprentissages et leur donnent du sens.

Elles ont pour but de mettre en valeur les compétences et les acquis des élèves, d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales, ou économiques de la ville et de son environnement proche.

La réussite des projets dépend de l'implication et de la mobilisation de manière cumulative d'un :

- ✓ Axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes,
- ✓ Axe d'intervention auprès et avec les parents,
- ✓ Axe de concertation et de coordination avec l'école.

Tout projet d'action doit avant son démarrage mettre en évidence les points suivants :

- ✓ L'identification et la caractérisation des difficultés et des besoins des enfants, en étroite collaboration avec les enseignants des établissements des enfants concernés, pour proposer un accompagnement adapté et complémentaire,
- ✓ La recherche de l'adhésion des enfants ou des jeunes et de leur famille pour favoriser leur participation tout au long du projet,
- ✓ Le renforcement de l'implication des parents dans leur rôle éducatif, notamment dans une dimension de médiation avec l'école, afin de faciliter la compréhension réciproque.

Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire et sont distinctes de celles que l'Education Nationale met en œuvre pour les élèves en difficulté.

Elles sont réalisées dans des locaux adaptés et sont menées en liaison avec les équipes enseignantes qui conservent un rôle primordial.

Dans les relations avec l'école, seront particulièrement recherchées :

- ✓ La continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement à la scolarité,
- ✓ Les modalités les mieux adaptées pour renforcer des échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents et les intervenants de l'accompagnement à la scolarité,
- ✓ L'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants auxquels elles s'adressent.

Les objectifs des actions CLAS

Ils découlent de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité **que vous pouvez consulter dans les annexes sur le site** : <https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/clas-appel-projets-et-candidatures>

- ✓ Accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et faciliter leur relation à l'école,
- ✓ Contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion sociale de tous les jeunes, afin de renforcer l'égalité des chances,
- ✓ Aider les jeunes à acquérir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'accès au savoir (utilisation des technologies de l'information...) et l'ouverture au monde,
- ✓ Elargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté,
- ✓ Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité à la vie collective,
- ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes d'être accompagnés, hors de l'école et en dehors du temps scolaire par un tiers différent du parent ou de l'enseignant.

La pluriannualité

Les porteurs de projets qui n'ont pas opté pour de la pluriannualité l'année dernière peuvent le faire cette année selon le cas :

- ✓ Les nouveaux porteurs de projets CLAS peuvent faire une demande d'aide pour une année scolaire uniquement,
- ✓ Les porteurs de projets CLAS ayant déjà signé une COF l'année dernière pour le CLAS, devront faire une demande d'aide pluriannuelle de la même durée que la COF,
- ✓ Les projets CLAS gérés par les centres sociaux, ayant un conventionnement en cours qui régit le fonctionnement de leur structure, devront réaliser une demande de pluriannualité adossée à la durée de leur agrément.

Communication

Le gestionnaire s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé et à inscrire son équipement ainsi que tous ses événements soutenus par la Caf du Var sur l'application TIPI. Cette démarche sera à préciser sur le bilan à produire en 2025.

La promotion des actions financés sur la plateforme Tipi, la tribu des parents voici le lien d'inscription : [Application Tipi | Caf & Co du Var](#)

Dans ce cadre, la Caf du Var propose un kit de communication disponible ici : [Kit de communication TIPI](#)



Tipi
La tribu de tous les parents

Les modalités de dépôt

Les dossiers de demande de financement 2025-2028, accompagnés des pièces justificatives, sont à déposer via la plateforme Elan : <https://elan.caf.fr/aides>

- ✓ Utilisation du navigateur Edge  ne pas utiliser Mozilla 
- ✓ Les porteurs qui ont déjà déposé des demandes de financement Clas ou dans le cadre de l'appel à projets parentalité via Elan peuvent se connecter directement avec leurs identifiants.
- ✓ Pour les premières connexions et pour le dépôt d'une demande, le Guide usagers « Création d'un compte » et « Dépôt d'une demande » est fourni en annexe sur le site : <https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/clas-appel-projets-et-candidatures>

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan, au plus tard le 26 mai 2025

Attestation sur l'honneur : Si la demande de financement est faite par une autre personne que le représentant légal de la structure vous utiliserez le modèle disponible « d'attestation sur l'honneur » sur le site :

<https://www.caf83-partenaires.fr/actualites/clas-appel-projets-et-candidatures>

Bilans 2024-2025 : les données d'activité et financières 2024-2025 seront à saisir directement dans « Mon compte partenaire » ainsi qu'un questionnaire Sphinx un message d'information parviendra aux partenaires.

Le calendrier

- ✓ **28 avril 2025**: lancement de l'appel à projets
- ✓ **6 mai 2025** : temps d'accompagnement en visio
- ✓ **26 mai 2025** : clôture de l'appel à projets et dépôt des bilans 2023
- ✓ **Semaine du 23 Juin 2025** : comité technique du Clas

Les contacts

Nous vous invitons à prendre contact :

- Avec la conseillère de votre territoire pour bénéficier d'un accompagnement spécifique dans le montage de votre projet. Vous pouvez la retrouver sur le site [caf83-partenaires](https://www.caf83-partenaires.fr) : [Les interlocuteurs de la Caf du Var | Caf & Co du Var](#)
- Ou avec vos conseillères en développement parentalité en écrivant à cette adresse mail : parentalite@caf83.caf.fr